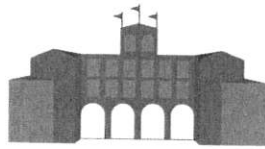


REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS



VALRÉAS
ENCLAVE DES PAPES

COMMUNE DE VALREAS

Direction des Services Techniques
Dossier suivi par Lorena MATEO
☎ 04.90.28.17.27 - Fax : 04.90.28.17.59
Courriel : marchespublics@mairie-valreas.fr
Réf. DGS/DST/LM

DÉCISION N° 2024-04/73

**CONTRAT DE PRESTATION INTELLECTUELLE : MISSION DE DIAGNOSTIC DES
FAÇADES ET TOITURES À L'ESPACE JEAN DUFFARD À VALREAS**

LE MAIRE de VALREAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23 ;

VU la délibération n° 2020-06/11 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire, reçue en Préfecture de Vaucluse le 15 juin 2020, publiée en mairie le 16 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT que le Maire est autorisé à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure un contrat de prestation intellectuelle relative à une mission de diagnostic des façades et toitures des ailes nord et sud et des façades côté jardin au sud et côté cours Victor Hugo à l'espace Jean Duffard à Valréas ;

CONSIDÉRANT que le contrat a été passé sans publicité ni mise en concurrence préalables avec le groupement d'entreprises conjoint suivant :

- CORPUS ARCHITECTURE à Ternay (69360), mandataire ;
- CABINET TINCHANT PHILIPPE à Voiron (38500), co-traitant ;
- MARC FERRAND à Valréas (84600), co-traitant ;

pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT en application de l'article R.2122-8 du code de la commande publique ;

CONSIDÉRANT que le groupement d'entreprises conjoint représenté par le mandataire CORPUS ARCHITECTURE à Ternay (69360) a fait une proposition intéressante et que l'offre du cabinet répond aux attentes de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que les crédits sont inscrits au budget ;

.../...

REÇU EN PREFECTURE

le 08/04/2024

Application agréée E-legalite.com

DÉCIDE

Article 1^{er} : de conclure le contrat de prestation intellectuelle relative à une mission de diagnostic des façades et toitures des ailes nord et sud et des façades côté jardin au sud et côté cours Victor Hugo à l'espace Jean Duffard à Valréas avec le groupement d'entreprises conjoint suivant :

- CORPUS ARCHITECTURE à Ternay (69360), mandataire ;
- CABINET TINCHANT PHILIPPE à Voiron (38500), co-traitant ;
- MARC FERRAND à Valréas (84600), co-traitant ;

Le contrat est conclu pour une durée de trois mois.

Article 2 : La dépense sera imputée à l'article 2031 du budget communal, pour un montant de 12 580 € HT soit 15 096 € TTC.

Article 3 : Tout document afférent à ce marché public, sera signé par le Maire ou, en cas d'empêchement, par un adjoint délégué.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Directeur des services techniques et le Comptable public assignataire de la Ville de VALREAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un don acte et sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

Un extrait en est publié sur le site internet de la Ville.

Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Article 6 : Le délai de recours devant le Tribunal administratif de Nîmes (30) est de deux mois à compter de la publication de la présente décision.

Fait à Valréas, le 5 avril 2024

Par délégation du Conseil municipal,
Le Maire,
Patrick ADRIEN



Certifié exécutoire compte tenu :
de la transmission en Préfecture, le 8 AVR. 2024
de la publication sur le site internet de la ville, le 8 AVR. 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 08/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-084-218401388-20240405-DEC_2024_04